Supracommunalité

A. SUBSIDES A DES PROJETS SUPRACOMMUNAUX

Au-delà de l'ensemble des services rendus aux pouvoirs locaux, la Province s'est depuis 2011 engagée à consacrer annuellement une enveloppe budgétaire équivalente à 20% du fonds des provinces à des projets supracommunaux portés par les conférences d'arrondissement et des bourgmestres germanophones et in fine par les instances de Liège Europe Métropole.
A partir de 2015, en application de la Déclaration de politique régionale 2014-2019, 10% du fonds des provinces sont restés affectés auxdits projets tandis que 10% ont été consacrés à la prise en charge de dépenses résultant de la mise en œuvre de la réforme de la sécurité civile.
Les projets ont été, selon les procédures concertées avec l'ensemble des communes de la province, présentés et acceptés par les conférences d'arrondissement ou conférence des bourgmestres germanophones et ont ensuite été soumis aux instances de Liège Europe métropole.
Les montants concernant les années 2011 à 2018 (10% à partir de 2015) ont été attribués par le Conseil provincial sur la base de plusieurs sélections de projets pour atteindre un montant de presque 28 millions d'euros octroyés pour 66 projets, sur deux plans triennaux (2013-2015 et 2016-2018).
Les projets ainsi retenus présentent un caractère supracommunal et structurant telles que ces notions ont été définies par les instances de Liège Europe Métropole et s'intègrent dans les thèmes génériques d'action retenus par ces plans triennaux, à savoir :

1) Le développement territorial et la mobilité
2) Le tourisme culturel et le tourisme fluvial
3) Le service aux citoyens
4) La reconversion,

le tourisme de nature étant venu s'ajouter au pont 2 pour le second plan.
Les bénéficiaires des subsides sont tantôt les communes ou associations de communes, la Province, les conférences d'arrondissement ou des bourgmestres germanophones ou encore Liège Europe Métropole.
De manière concrète, le Conseil provincial s'est prononcé positivement sur l'ensemble des dossiers mentionnés ci-après.
Les projets sont présentés selon le thème générique principal dans lequel ils s'inscrivent.

Développement territorial et Mobilité

Les projets pour ce thème représentent un total de 8.253.350,00 €. Sont concernés :

- Le « Réseau points-nœuds cyclable à l'échelle du territoire provincial » porté par la Province de Liège (570.000,00 €) ;

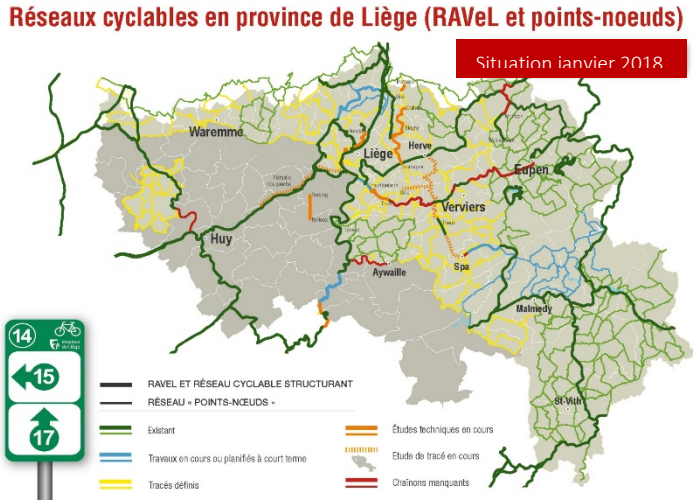

- Le « Réseau points-nœuds pédestre pour randonnées de la TAO » pour les Ville et Communes de Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Eupen, Kelmis, Lontzen, Raeren et Saint-Vith (237.600,00 €) ;

- Le « RAVeL de l'Amblève » pour les Communes d'Aywaille, Sprimont et Comblain-au-Pont (476.750,00 €) ;

- Le projet de « Point vélo – GAL Burdinale Mehaigne » pour la commune de Braives (45.000,00 €) ;

- Le « Schéma de développement territorial » pour la Conférence des Élus de Meuse-Condroz-Hesbaye (70.000,00 €) ;

- La « Liaison de mobilité douce » pour les Communes de Chaudfontaine et Trooz (600.000,00 €) ;

- La « Liaison de mobilité douce (complément pour liaisonner la gare de Trooz) » pour la Commune de Trooz (200.000,00 €) ;

- La « Revitalisation de Flémalle Haute : réaménagement de la gare et ses abords » pour la Commune de Flémalle (255.000,00 €) ;

- La « Liaison de mobilité – Liège – Basse-Meuse » pour la Ville de Herstal (200.000,00 €) ;

- La « Requalification de la gare de Huy (parking délestage) » pour la Ville de Huy (362.000,00 €) ;
- La « Construction d'une passerelle cyclo-pédestre reliant le Quartier Vivegnis aux Coteaux de la Citadelle » pour la Ville de Liège (291.000,00 €) ;

- La « Rénovation des cheminements piétons du parc de la Boverie » pour la Ville de Liège (528.000,00 €) ;

- La « Réfection et sécurisation du chemin historique reliant la rue des Sarts à l'avenue Joseph Merlot » pour la Ville de Liège (90.000,00 €) ;

- Le « RAVeL Développement touristique transcommunal et transfrontalier » Pour la Ville de Malmedy (15.000,00 €) ;

- Le « Passage sur voies (dans le cadre de la réactivation de la Ligne 125a) » pour la Ville de Seraing (274.000,00 €) ;

- Les « Ateliers centraux (dans le cadre de la réactivation de la Ligne 125a) » pour la Ville de Seraing (1.007.000,00 €) ;

- L' « Extension du réseau cyclable de Haute-Meuse Seraing-Neupré » pour la Ville de Seraing (470.000,00 €) ;

- La « Liaison de mobilité douce » pour les Communes de Soumagne, Blegny et Dalhem (260.000,00 €) ;

- Le « Pré-RAVeL Spa-Stavelot, Ligne 44a » pour la Ville de Spa et la Commune de Jalhay (1.000.000,00 €) ;

- Les « Liaisons Aywaille-Spa, Spa-Theux-Pepinster et Pepinster-Olne-Herve » pour les Villes et Communes de Spa, Olne, Theux, Pepinster, Herve et Aywaille (300.000,00 €) ;

- Les « Aménagements touristiques sur le site de Banneux » pour la Commune de Sprimont (245.000,00 €) ;

- L' « East Belgium Park - Liaison RN61 » pour les Villes et Communes de Thimister-Clermont, Dison, Limbourg, Verviers, Welkenraedt, Baelen, Eupen et Lontzen (280.000,00 €) ;

- La « Liaison de mobilité douce entre Visé et Berneau (Dalhem) » pour la Ville de Visé et la Commune de Dalhem (217.000,00 €) ;

- Le « Cheminement sécurisé le long de la Ligne 39 » pour les Communes de Welkenraedt, Plombières (150.000,00 €) ;

- Le « Cheminement sécurisé le long de la ligne 39 (dernier tronçon) » pour la Commune de Welkenraedt (110.000,00 €).

S'ajoutent également trois projets portés par la Province de Liège : les bornes de rechargement électrique (subside de 2.500,00 € pour la première acquisition) ; le Groupement d'Informations Géographiques - GIG (prise en charge de la 1ère licence par la Province pour un montant de 1551,00 € par an) ; et les parkings d'EcoVoiturage (subside plafonné à 100.000,00 € par parking).

Reconversion

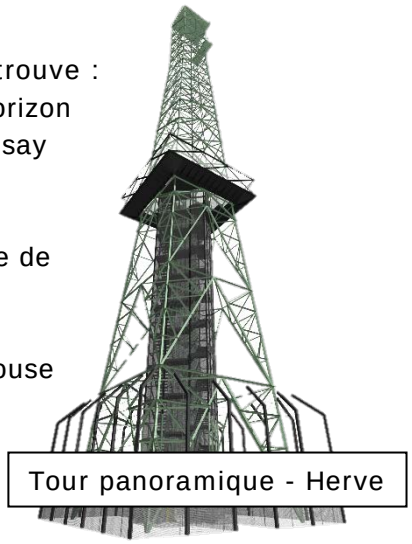
Tour panoramique - Herve

Les subsides pour ces dossiers atteignent 8.175.451,00 €. On y retrouve :

- La « Réhabilitation de l'ancien Lycée en pôle d'excellence horizon 2020 (volet Pôle Emploi) » pour la Commune de Beyne-Heusay (558.600,00 €) ;

- Le « Stand de tir de la caserne de Saive » pour la Commune de Blegny (250.000,00 €) ;

- La « Métamorphose d'un pôle touristique et culturel : Art House et Water House » pour la Commune de Chaudfontaine (50.000,00 €) ;

- La « Redynamisation urbaine et de mobilité douce de la Vallée de la Vesdre - partie Dison Centre » pour la Commune de Dison (500.000,00 €) ;

- Le « Business Center » pour la Commune de Hannut (1.000.000,00 €) ;

- Le « Moulin de Ferrières » pour la Commune de Héron (1.072.851,00 €) ;

- La « Cité Mécanique » pour la Ville de Herstal (1.100.000,00 €) ;

- La « Tour panoramique au Pays de Herve » pour la Ville de Herve (244.000,00 €) ;

- La « Requalification du Val Benoît - Aménagement des abords "sud" » pour la Ville de Liège (600.000,00 €) ;

- Le « Complexe Saint-André » pour la Ville de Liège (700.000,00 €) ;

- Le « Hall Relais agricole » pour la Commune de Nandrin (100.000,00 €) ;

- La « Reconversion de la salle de l'OM en pôle culturel à rayonnement supracommunal » pour la Ville de Seraing (2.000.000,00 €).

Saint-André - Liège

Moulin de Ferrières - Héron

OM - Seraing

Service au citoyen

Le total des subsides pour le projet de cette catégorie est de 1.823.000,00 €, dont :

- Le « NewBailou, centre de jour pour personnes handicapées adultes (Aménagements extérieurs et voirie d'accès) » pour la Commune d'Aubel (495.000,00 €) ;
-
- La « Cité de l'Espoir – Projets d'externalisation de logements de résidents dans une maison située à Dison » pour la Commune de Dison (350.000,00 €) ;
-
- La « Construction d'une crèche supracommunale » pour les Communes de Lontzen, La Calamine, Raeren (228.000,00 €) ;
-
- La « Clinique Reine Astrid » pour la Ville de Malmedy (750.000,00 €).

Crèche – Lontzen, La Calamine, Raeren

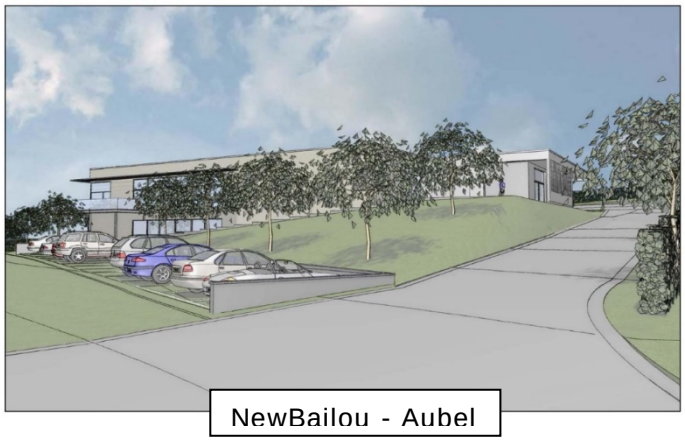

NewBailou - Aubel

Tourisme culturel, Tourisme de nature, Tourisme fluvial

Cette thématique reprend douze projets pour un total de 8.415.560,00 €. Ils sont les suivants :

- La « Quatrième phase de développement du Préhistosite de Ramioul » pour la Commune de Flémalle (570.000,00 €) ;

- le « Tourisme fluvial », projet porté par la Province de Liège (150.000,00 € à ce stade pour les haltes fluviales) ;

- Le « Projet d'extension d'infra structures d'accueil et animation au Village du Saule » pour la Commune de Braives (200.000,00 €) ;

- La « Maison du Tourisme » pour la Ville de Huy (pour la Conférence des Élus de Meuse-Condroz-Hesbaye - 285.560,00 €) ;

- La « Rénovation du téléphérique de Huy dans le cadre d'une réflexion supracommunale de tourisme fluvial » pour la Ville de Huy (1.000.000,00 €) ;

- Le Musée « La Boverie » pour la Ville de Liège (2.500.000,00 €) ;

- La « Restauration de la Place Saint-Georges et bâtiments connexes » pour la Ville de Limbourg (200.000,00 €) ;

- Le « Pôle culturel de Marchin, pôle wallon des arts du cirque et de la rue » pour la Commune de Marchin (1.010.000,00 €) ;

- La « Valorisation touristique du Pays de Herve - Offre de déplacement convivial (acquisition du bus) » pour la Commune de Plombières (100.000,00 €) ;

- La « Rénovation du Grand Théâtre de Verviers » pour la Ville de Verviers (1.000.000,00 €) ;

- La « Rénovation de la salle dite « Tréteaux » » pour la Ville de Visé (1.000.000,00 €) ;

- Le centre « Hexapoda - Insectarium Jean Leclercq de Waremme » pour la Ville de Waremme (400.000,00 €).

Grand Théâtre - Verviers

Salle des Tréteaux - Visé

Tous ces projets supracommunaux nécessitent un investissement du personnel provincial au-delà du seul travail administratif nécessaire pour l'analyse et l'instruction des dossiers en vue d'obtenir une décision du Conseil provincial.
En effet, les projets présentent des états d'avancement qui diffèrent largement. C'est d'ailleurs pour cette raison que deux types de décision favorable peuvent intervenir pour les dossiers retenus :

- une **promesse de principe** sur les dossiers dépendant notamment d'autres subsides ou n'étant pas encore bouclés (pas d'attribution de marché) ;
- une **promesse ferme** pour les dossiers avancés et/ou ayant déjà fait l'objet de décision pour d'autres subsides. Pour ces dossiers, des pièces nécessaires à l'instruction du dossier au sein de l'administration provinciale sont demandées en vue de l'introduction du rapport au Conseil provincial (attribution de marché).

Dès lors, le personnel provincial effectue dès lors un suivi et entretient des contacts réguliers avec les communes afin de veiller au bon aboutissement des projets sélectionnés, le cas échéant, en les orientant et les accompagnant.

B. SCHEMA PROVINCIAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET PLAN PROVINCIAL DE MOBILITE

La Conférence des Élus de Liège Europe Métropole et la Province de Liège se sont très tôt positionnées en faveur d'une **réflexion stratégique, prospective et systémique sur l'avenir du territoire provincial**.

L'objectif est de se nourrir des études déjà menées sur le territoire, notamment des Schémas de Développement Territorial développés par les arrondissements et de les mettre en cohérence, voire de les compléter, à l'échelon provincial.

Le Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT) et le Plan Provincial de Mobilité (PPM) répondent a une double mission. D'une part, en tant que guides, ils donneront à voir des solutions pour le futur et serviront de boussole politique. D'autre part, ces instruments, également cadres d'actions, permettront de planifier à court, moyen et long termes les actions à entreprendre en matière de supracommunalité.

La méthode de travail est basée sur la **coconstruction**.
À chaque étape du processus, des « Ateliers du territoire » réunissant les Élus sont organisés pour alimenter les réflexions.
Des « Workshops » techniques avec les acteurs de terrain ponctuent également la démarche.

Pour rappel, le marché relatif à la réalisation du SPDT et du PPM a été attribué le 13 mars 2015 par le Conseil d'Administration de Liège Europe Métropole ASBL à l'association momentanée INTERLAND, qui a officiellement débuté les travaux le 1er juin 2015.

Cette étude est programmée en **quatre phases** :

1. La phase I : le diagnostic systémique (de juin 2015 à mai 2016).

Cette étape a été marquée par l'identification de **douze enjeux pour le territoire**.

2. La phase II : Projets pour le futur (de mai 2016 à novembre 2017).

L'organisation d'ateliers du territoire a mené à la définition de **sept sous-territoires de projets** et de **cinq thèmes d'actions** réunis au sein du **Pacte pour la Régénération du Territoire Provincial**, à savoir :

- Axe 1 : la transition écologique et énergétique ;
- Axe 2 : l'urbanisme bas carbone ;
- Axe 3 : la régénération du territoire au service du développement économique ;
- Axe 4 : la mobilité ;
- Axe 5 : l'offre touristique.

3. La phase III : Orientations stratégiques (depuis juin 2017).

La seconde série d'ateliers du territoire organisés par sous-territoires de projets a eu pour objectif la déclinaison du pacte au sein des territoires de projets.
Sur base de ces ateliers, le bureau d'étude a également formulé une proposition à deux échelles :

1.) Des orientations, des projets phares et des sujets émergents à approfondir pour chacun des sous-territoires de projets ;
2.) Des chantiers qui nécessitent une gouvernance à l'échelle provinciale.

En effet, les ateliers ont fait émerger des thèmes ou des sujets qui concernant plusieurs sous-territoires avec des problématiques distinctes pour chacun d'entre eux. Compte tenu de cette convergence d'intérêt et de leur déclinaison possible, ils concernent de fait l'échelon provincial. Ces sujets font ainsi l'objet de **sept grands chantiers provinciaux** où une gouvernance à l'échelle provinciale assurerait un rôle de facilitateur, de mise en réseaux des acteurs concernés et d'accompagnement des déclinaisons selon les spécificités locales.

Ces chantiers sont les suivants :

1.) L'eau, une thématique d'excellence et un enjeu d'image pour la province ;
2.) Un projet alimentaire de territoire au service d'une agriculture diversifiée ;
3.) Une stratégie vélotourisme de portée eurégionale ;
4.) Un outil de connaissance et de soutien à l'innovation en matière d'urbanisme et d'habitat ;
5.) La coordination de la mobilité en province de Liège ;
6.) Le soutien aux initiatives de mobilité alternative ;
7.) Un plan de développement du numérique au service de tous.

4. La phase IV : Master Plan (clôture prévue en juin 2018).

Les SPDT et PPM finalisés seront soumis à la validation des Conseils communaux.

La cellule supracommunalité est venue en soutien de toutes les organisations liées au travail de réflexion ainsi mené, aux côtés des ressources humaines de Liège Europe Métropole.

par ailleurs, dès novembre 2014 et conformément aux termes de la Déclaration de politique régionale 2014-2019, la Province a proposé aux communes et à leurs prézones de secours/zones de secours de conclure des conventions de partenariat visant d'une part, la réalisation d'une étude d'optimalisation de l'organisation et du fonctionnement des zones de secours et, d'autre part, le versement aux communes partenaires d'une aide financière directe allouée en deux tranches, à savoir :

- la première tranche répartie fin février 2015 entre les 84 communes de la province de Liège sur base de critères similaires à ceux qui président à la détermination du calcul et du paiement de la dotation fédérale de base pour les zones de secours ;
- le montant de la deuxième tranche, versée aux communes partenaires fin octobre 2015, déduction faite du coût d'une étude d'optimalisation de l'organisation et du fonctionnement des zones de secours en province de Liège confiée à la SCRL BDO MANAGEMENT ADVISORY.

L'ASBL Liège Europe Métropole a pris acte des résultats de l'étude ainsi menée et a décidé de faire siennes les conclusions et recommandations de cette dernière en faisant choix, parmi les quatre scénarii étudiés par BDO, du scénario consistant dans le maintien de 6 zones avec optimisation interzones, en intensifiant la collaboration et la mutualisation.
Sur cette base, cinq axes de développement ont été identifiés :

- un projet pilote « Dispatching commun » ;
- un projet pilote « Compatibilité des systèmes informatiques » ;
- le renforcement d'une plate-forme commune « Prévision-prévention » ;
- la mise au point d'un statut commun pour le personnel administratif ;
- le renforcement de la coordination en matière de formation.

Dès 2015, le Collège provincial a pris la décision, s'appuyant sur les recommandations de la société BDO telles que susmentionnées, de mettre en place une équipe chargée de coordonner la mise en œuvre des cinq groupes de travail thématiques. A ce propos, le Collège a désigné le Directeur Coordinateur de l'Ecole du Feu, en qualité de Coordinateur provincial des groupes de travail aux côtés de la Directrice générale provinciale et a affecté, en qualité d'appui administratif, un agent de niveau A.

Parmi les axes de développement repris ci-dessus, une réunion de lancement organisée le 30 octobre 2015, et regroupant les représentants des 6 zones (Présidents et Commandants) ainsi que le Gouverneur a, unanimement, décidé de prioriser le projet de dispatching provincial.

S'en sont suivies de nombreuses réunions de travail et de validation afin d'établir les éléments essentiels à la mise en œuvre de pareille infrastructure à l'échelle provinciale.
Parmi les réunions de validation, citons ici l'ASBL Liège Europe Métropole qui, par sa proactivité, a permis d'orienter le projet en parfait accord avec les représentants des communes partenaires. En novembre 2016, ladite ASBL marquait un accord quant à la localisation du dispatching provincial pompiers sous version opérationnelle sur le site de la Police fédérale à Vottem s'appuyant en cela sur un ensemble de motivations qu'elles soient géographique (proximité nœud autoroutier,…), matérielle (mutualisation des moyens) ou fonctionnelle (proximité de la CS 112, du CIC et du Centre de crise provincial).

En date du 26 mai 2016, en total accord avec les instances de Liège Europe Métropole, le Conseil provincial a unanimement voté le règlement d'octroi d'une aide aux communes en vue de la prise en charge partielle des dépenses liées à la réforme des services d'incendie ainsi que les conventions de partenariat Province/Communes et Province/Zones.
Le soutien provincial octroyé dans le cadre de la supracommunalité en matière de sécurité civile s'entend d'un soutien aux communes qui continueraient à s'inscrire dans un objectif d'optimalisation de l'organisation et du fonctionnement des zones de secours en province de Liège dont singulièrement la création d'un dispatching provincial.
Cette aide aux communes pour les années 2016-2017-2018 se présente sous deux formes :

- en premier lieu, une aide financière directe prenant la forme d'un subside annuel pouvant être alloué à toute commune située sur le territoire de la province de Liège qui s'engage à agir de manière à ce que sa zone conclue une convention de partenariat avec la Province en vue de la création d'un dispatching provincial ;
- en deuxième lieu, une aide financière indirecte consistant en la prise en charge de dépenses effectives nécessaires à la création d'un dispatching provincial.

Concrètement, il est prévu que l'aide financière directe soit versée en deux tranches :

- une première tranche égale au total à 5 % du fonds des provinces versée pour le 31 juillet 2016 (pour le 28 février 2017-2018) aux communes signataires d'une convention de partenariat avec la Province ;
- une deuxième tranche correspondant à 5 % du fonds des provinces, sous déduction du montant de dépenses effectives nécessaires à la création d'un dispatching provincial, versée dans le courant du premier trimestre de l'année suivante.

A ce propos, les 84 communes ainsi que les 6 zones de secours ont signé les conventions de partenariat marquant, dès lors, un accord favorable par rapport aux termes du règlement d'octroi susvisé.

En 2016, un montant équivalent à 10% de la dotation du fonds des provinces, soit 3.514.925,70 €, a été consacré à la prise en charge des dépenses nouvelles nécessitées par le financement du fonctionnement des zones de secours, tenant compte des termes de la Déclaration de politique régionale 2014-2019. Comme déjà mentionné supra, l'ASBL Liège Europe Métropole s'est positionnée favorablement en février 2016 quant à l'implantation du dispatching provincial pompiers sur le site de la Police fédérale à Vottem. Quant au marché de construction du bâtiment, il a été attribué en décembre 2016 à la SA G. Moury, pour un montant de 2.253.620,26 € TVAC.

Quant à l'année 2017, celle-ci s'est vue consacrée – outre la liquidation de la 1ère tranche de 5% (1.792.535,92 €) aux communes partenaires en février 2017, comme défini au règlement d'octroi d'une aide aux communes pour les années 2016/2017/2018 – la réalisation d'une série de dépenses effectives nécessaires à la création d'un dispatching provincial pompiers. Citons ici notamment le détachement de la zone 2 IILE, à raison d'un ½ temps et ce depuis le 1er février 2017, d'un Major professionnel en qualité de co-pilote opérationnel du projet aux côtés de la Directrice générale provinciale, la prise en charge des redevances des logiciels d'alerte actuellement utilisés par les zones de secours ainsi que le remboursement forfaitaire vers les zones de secours concernant la participation de membres du personnel opérationnel au sein des groupes de travail thématiques.